



COMITE HAUTE-SAVOIE CYCLISME



Ami(e) sportif(ve),

Merci de consacrer quelques minutes pour prendre connaissance des recommandations suivantes que le comité directeur de cyclisme de Haute Savoie te remercie d'appliquer à chaque épreuve à laquelle tu participes.

Il est donc demandé à chacun :

- de se présenter suffisamment tôt à la permanence pour retirer son dossard avec sa licence de l'année en cours *signée*. Le retrait des dossards se termine 15 minutes avant l'heure de départ prévue, délai nécessaire aux arbitres pour procéder à l'appel et donner les dernières instructions aux coureurs. (Pour connaître l'heure de départ d'une course, consulter le site du comité Rhône Alpes de cyclisme rubrique route, ou VTT, ou piste, etc, puis calendrier)
- de se présenter à l'appel avant le départ avec casque, gants et dossard placé du bon côté, en bas du maillot, comme cela a été précisé lors du contrôle des licences. Le dossard ne doit pas être plié, il doit être accroché par au moins 4 épingles (non fournies par l'organisateur).
- **de respecter les instructions données avant le départ et notamment le code de la route**. Sauf instructions particulières chaque coureur doit rouler sur la partie droite de la chaussée, prendre les rond-points et les terre-plein centraux par la droite (risque de mise hors course). La responsabilité d'un coureur accidenté alors qu'il roule à gauche est engagée.
- de laisser, du départ à l'arrivée, son dossard visible et lisible par les arbitres qui sont chargés du contrôle de la régularité de la course, notamment en cas d'incident, de chute, de coureurs lâchés, en cas d'échappées et pour établir le classement à l'arrivée. Pas de réclamation possible pour un coureur non classé alors que son dossard n'était pas visible. Il faut d'autre part savoir, et contrairement aux idées reçues, que les classements ne sont pas établis par les transpondeurs mais par les arbitres (d'ailleurs sur certaines courses, il n'y a pas de transpondeurs !). Les transpondeurs, tout comme les vidéos sont une aide pour les arbitres.
- de signaler de suite aux arbitres son abandon pendant la course si c'est le cas
- de ne jamais repasser en sens inverse la ligne d'arrivée qu'il vient de franchir
- **d'être un sportif citoyen éco-responsable** et de ne rien jeter dans la nature (bidon, papier, tubes de gel,...). Après s'être alimenté, tout coureur met ses déchets dans la poche de son maillot (sur une cycloportive, dans les poubelles prévues à cet effet). Tout comportement contraire est désormais amendable.
- à la fin de la course, de restituer les dossards et les transpondeurs aux organisateurs et non aux arbitres
- d'assister à la remise des prix, s' il est primé (c'est un respect vis à vis des organisateurs et des personnalités), avec la tenue de son club. Les prix ne sont remis qu'aux coureurs présents à la réception.

Tournez SVP.....



COMITE HAUTE-SAVOIE CYCLISME



- en cas de problème, de porter, si besoin, réclamation auprès du président du jury des arbitres. Une réclamation peut être faite par écrit de suite après l'arrivée
- **d'accepter avec sportivité les décisions définitives prises par les arbitres**
- en course, de se conformer à la réglementation FFC (consultable sur le site www.ffc.fr) et à tout ordre venant des arbitres
- **de défendre ses chances en respectant l'éthique sportive et les autres concurrents**
- pour une meilleure organisation de course, de prendre l'habitude de s'engager par internet par l'intermédiaire de son club et dans les délais impartis.
- de prendre aussi l'habitude d'aviser lorsqu'il ne peut se rendre à une course à laquelle il était engagé.

Enfin tu es avisé que tu peux prendre connaissance de l'activité cycliste en Haute Savoie en consultant le site : www.cyclisme-haute-savoie.com ainsi que la page Facebook du comité. Sur ce site, tu trouveras notamment la charte du comportement du cycliste.

Merci d'avoir pris note de ces recommandations et bonne saison cycliste 2016.

VOISIN Jean Yves
Président FFC Haute Savoie.

